

QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MAJEUR
EN VUE DE L'OBTENTION, DU RENOUELEMENT D'UNE LICENCE « VOLANT » :
facultatif pour les pratiquants de loisir ,
obligatoire pour les biplaceurs et les moniteurs professionnels.

Ce questionnaire de santé permet de déterminer si nous vous conseillons un examen ou un conseil médical pour pratiquer nos activités volantes (*parapente et delta*).

Nous vous conseillons de le réaliser chaque année au moins et en cas de doute sur un problème de santé avant de pratiquer une de nos activités.

Si vous êtes soumis à une obligation de Certificat d'Absence de Contre-Indication à la pratique de nos disciplines volantes CACI FFVL, la périodicité peut être annuelle ou avec une périodicité différente. Entre les années avec examen médical, vous devez renseigner ce questionnaire pour satisfaire à vos obligations.

Si vous présentez un handicap qui a bénéficié d'une dérogation, ce questionnaire doit être renseigné chaque année pour renouveler la dérogation.

Actuellement	OUI	NON
1. Faites-vous l'objet d'un suivi médical ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Avez-vous un traitement régulier (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Présentez-vous un handicap ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Êtes-vous enceinte ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Durant les douze derniers mois	OUI	NON
5. Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6. Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel, des maux de tête ou un malaise inexpliqué avec ou sans perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7. Avez-vous présenté des troubles de l'attention ou de la conscience même brefs, ou des troubles psychologiques quel qu'en soit l'origine ou la cause ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8. Avez-vous présenté une sensation d'instabilité ou de gêne d'une ou des épaules et ou de la colonne vertébrale (cervicale, dorsale, lombaire ou sacrée) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9. Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ou de gêne respiratoire douloureuse et limitante ou un antécédent d'épanchement autour des poumons (air ou liquide) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10. Avez-vous eu la sensation d'une mauvaise ou moins bonne vision quelle qu'en soit la cause ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11. Avez-vous eu la sensation d'une instabilité ou d'un vertige même fugace quelle qu'en soit la cause ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12. Avez-vous eu la sensation d'entendre moins bien, quelle qu'en soit la cause ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13. Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

INTERPRÉTATION

Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du sportif.

Si vous avez répondu **NON** à toutes les questions : Sauf problème évident non détecté par le questionnaire, **votre état ne contre indique pas la pratique des activités volantes de loisir.**

Si vous avez répondu **OUI** à une ou plusieurs questions :

- Nous conseillons **au pratiquant de loisir** de se **rapprocher de son médecin** et/ou de la COMMISSION MEDICALE DE LA FFVL (medecinffvl@ffvl.fr) **pour préciser les anomalies éventuelles et proposer une procédure dérogatoire si possible. En attendant, la pratique des disciplines volantes n'est pas recommandée, surtout sans adaptation, et engage votre responsabilité.**
- **Le biplaceur ou le moniteur professionnel doit fournir un certificat d'absence de contre-indication à la pratique concernée ou faire une demande de dérogation à la commission médicale.**
- **Le pratiquant qui présente un handicap temporaire ou définitif, demandeur d'une 1^{ère} licence devra fournir un CACI.** En cas de handicap définitif ou temporaire, la COMMISSION MEDICALE FFVL peut proposer une adaptation de l'activité aux déficits quand cela est possible (Procédure dérogatoire).
- **En cas de grossesse, il est conseillé de limiter les efforts, les prises de risques, les durées de pratique et d'éviter les variations glycémiques, d'hydratation et de pression artérielle trop importantes.**

Les CONTRE-INDICATIONS ET PRÉCAUTIONS MÉDICALES AU VOL LIBRE sont disponibles sur le site FFVL.